

S.C.P. BOUILHOL, BERNARD et RAMEL - Architectes D.P.L.G. - Urbaniste - Paysagiste
582, allée de la Sauvegarde - Bât B - 69009 LYON - Tel : 04-78-83-61-87 - Fax : 04-78-83-64-62
5 a, route de Saint-Maurice-de-Gourdans - 01800 MEXIMIEUX - Tel : 04-74-61-11-33

REVISION DU POS EN PLU

Plan Local d'Urbanisme



**COMMUNE DE
CHARNAY**

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

JUILLET 2009

**DOSSIER
D'APPROBATION**

13

Approuvé le : 09-03-1983
Modifié (M1) le : 26-03-1986
Modifié (M2) le : 03-07-1987
Modifié (M3) le : 01-12-1989
Modifié (M4) le : 04-02-1994
Mise en révision le : 09-01-2004
Approuvé le :



EMPLACEMENT RESERVES CONCERNANT LA VOIRIE

N°	Désignation	Superficie Approx.	Parcelles concernées partiellement ou en totalité	Bénéficiaire
V1	Emplacement réservé pour élargissement 6 mètres du ch. rural n°17 au sud du secteur des Fonds	2000 m ²	N° 38, 39, 1087, 1088, 561	commune
V2	Emplacement réservé pour élargissement à 8 mètres du ch. rural n°3, à proximité de l'hôpital	1000 m ²	N°712	commune
V3	Elargissement de la voie communale n°9 du Nord de la commune jusqu'à la RD n°70 au Sud	8000 m ²	N°1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 7 ; 8 ; 10 ; 23 ; 28 ; 29 ; 30 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36 ; 107 ; 280 ; 295 ; 296 ; 297 ; 298 ; 299 ; 300 ; 301 ; 303 ; 327 ; 328 ; 329 ; 330 ; 334 ; 336 ; 337 ; 338 ; 339 ; 341 ; 342 ; 343 ; 344 ; 346 ; 347 ; 481 ; 482 ; 483 ; 485 ; 559 ; 560 ; 561 ; 562 ; 582 ; 583 ; 584 ; 589 ; 662 ; 669 ; 902 ; 903 ; 909 ; 910 ; 911 ; 912 ; 913 ; 923 ; 950 ; 951 ; 964 ; 965 ; 1013 ; 1014 ; 1057 ; 1076 ; 1088 ; 1181 ; 1182 ; 1183 ; 1214 ; 1250 ; 1251 ; 1279 ; 1281 ; 1293 ; 1311 ; 1382 ; 1384 ; 1386 ; 1398 ; 1414 ; 1415 ; 1416 ; 1417 ; 1424 ; 1468 ; 1500 ; 1558	commune
V.4	Emplacement réservé pour élargissement à 8 mètres de la voie communale n°5, entre la RD n°70 et la frontière avec Châtillon	7000 m ²	N° 1 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 12 ; 13 ; 14 ; 48 ; 49 ; 54 ; 55 ; 867 ; 868 ; 893 ; 894 ; 896 ; 897 ; 900 ; 907 ; 908 ; 1001 ; 1010 ; 1140 ; 1185 ; 1365 ; 1366	commune
V.5	Emplacement Réserve pour élargissement à 6 mètres de la voie communale n° 202, entre le hameau de Chantemerle et la frontière avec la commune d'Alix	3382 m ²	N°240 ; 241 ; 242 ; 307 ; 309 ; 320 ; 359 ; 360 ; 1013 ; 1073 ; 1165 ; 1167 ; 1168 ; 1169 ; 1247 ; 1286	commune
V.6	Emplacement réservé pour élargissement à 8 mètres du ch. rural n°3	210 m ²	N°1266	commune

	entre le ch. rural n°30 et la RD n°70			
V.7	Emplacement réservé pour élargissement à 8 mètres de la RD n°100 entre la sortie Est du bourg et la frontière avec la commune de Morancé.	500 m ²	N°478, 479, 480, 481, 482, 483, 503, 505, 506, 507	Commune
V.8	Emplacement réservé pour création d'une desserte de la zone 2AU de Pointboeuf à partir de la RD n°70	450 m ²	N°445 ;447 ;1005	Commune
V.9	Emplacement réservé pour création d'une desserte de la zone 1AU de Pointboeuf à partir de la voie communale n°102	550 m ²	N°440	Commune
V.10	Emplacement réservé pour création d'une desserte de la zone 1AU des Fonds à partir de la RD n° 100	800 m ²	N°1470	Commune
V.11	Emplacement Réservé pour aménagement d'une portion du chemin rural n°1 en cheminement piétons, entre la future salle polyvalente et le centre bourg	860 m ²	Ch.rural n°1	Commune

EMPLACEMENT RESERVES CONCERNANT LES EQUIPEMENTS PUBLICS

N°	Désignation	Superficie approximative	Parcelles concernées partiellement ou en totalité	Bénéficiaire
R.1	Emplacement réservé pour équipement public de sports et loisirs	5000 m ²	N° 371 ; 372	Commune
R.2	Emplacement réservé pour développement des équipements scolaires	450 m ²	N°1048	Commune
R.3	Emplacement réservé pour espaces verts et aménagement paysager	3800 m ²	N°1048 ; 1462 ; 1463	Commune
R.4	Emplacement réservé pour stationnements et aménagement paysager	770 m ²	N°1048	Commune
R.5	Emplacement réservé pour stationnements	500 m ²	N°817	Commune
R.6	Emplacement réservé pour stationnements	617 m ²	N°485	Commune